

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

Un nouveau Code du commerce en gestation

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

Le ministre du Commerce et des PME-PMI, Yves Fernand Manfoumbi, a présidé le 8 juin dernier, les travaux de l'atelier national de validation du projet du Code du commerce, à la direction générale du Commerce. Une rencontre en présence des secrétaires généraux, des directeurs généraux et des experts dudit ministère. Cet atelier permettra d'élaborer un nouvel instrument adapté à la réalité actuelle.

En effet, le présent Code date de 2008 et présente des insuffisances.

"L'évaluation de l'état actuel de la législation commerciale de notre pays à partir de l'acquis qu'a été l'élaboration du Code de Commerce de 2008, nous a amenés à identifier les limites et les domaines insuffisamment ou non légiféré? Et ce malgré les changements nombreux et variés intervenus sur la scène économique et commerciale à l'échelle régionale et mondiale. Ce qui explique donc la nécessité d'élaborer un nouveau cadre réglementaire stratégique qui aura pour fonction de légiférer sur de nouveaux domaines d'activité en plein essor et de moderniser la législation actuelle, tel que le recommande à juste titre le président de la République, Ali Bongo Ondimba", a souligné Yves Fernand Manfoumbi.

Ce nouveau Code de Commerce contribuera ainsi à l'atteinte des objectifs fixés par le département du commerce et renforcera les leviers nécessaires à la bonne articulation du Plan d'accélération de la transformation (PAT).



Le ministre du commerce, Yves Fernand Manfoumbi.

Internet : Moov Africa-Gabon Telecom augmente son débit

Charly NYAMANGOY BOTOUNOU
Libreville/Gabon

Le directeur général de Moov Africa-Gabon Telecom, Zouheir Jorio, a fait part le 10 juin dernier, au cours d'une conférence de presse, de l'augmentation du débit internet de l'opérateur allant désormais de 50 à 500 mégabits. "Aujourd'hui Moov Africa franchit un nouveau cap, avec le lancement en exclusivité au Gabon et dans la sous-région de la première connexion en FTTH qui permet un débit à une vitesse de 500 mégabits seconde", a annoncé Zouheir Jorio, en présence du président du Conseil de régulation de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep), Lin Mombo.

Il s'agit d'un débit (volume de données manipulables en téléchargement ou en émission dans un espace de temps d'une seconde) exceptionnel, qui conforte le positionnement du Gabon en tant que leader dans l'utilisation de l'offre internet en mégabits par seconde (Mbps) dans la sous-région, sans changer la facture du



Un moment de la conférence de presse.

client. Cela, avec un minimum de 50 Mbps à raison de 25 000 FCFA et 500 Mbps maximum à 150 000 francs. Contrairement aux autres pays tels que le Cameroun (06 Mbps minimum; 20Mbps maxi), Congo Brazzaville (12 Mbps minimum; 60 Mbps maxi), RDC (15 minimum; 100 Mbps maxi), par exemple.

"Fidèle à son engagement citoyen, pour la démocratisation du très haut débit, Gabon Tele-

com propose le service FTTH, en plus du Grand Libreville, dans plusieurs villes du Gabon, notamment à Port-Gentil, avec une exclusivité à Franceville, Moanda, Lambaréné, Oyem et Ntoum. Et dans les prochaines semaines, quatre autres villes (Mouila, Tchibanga, Makokou et Koula-Moutou), seront également couvertes de l'offre en haut débit", a indiqué le patron de Moov Africa-Gabon Telecom.

Le clin d'œil de

lybek



PRÉCISION

DANS notre parution du lundi 13 juin 2022, une erreur s'est glissée dans l'article intitulé: "Route de l'aéroport de Libreville: déjà un début de dégradation". En effet, au lieu de Colas, c'est plutôt l'entreprise Sogea Satom qui a exécuté les travaux du rond-point de l'aéroport.